



Périmètre DP : Bourgogne Franche-Comté

Réunion DP du 26 / 01 / 2018

Réclamations		Réponse Direction
CFE-CGC	Réclamation n° 1 – Ticket restaurant La question a été posée en décembre mais le salarié n'a pas encore eu de retour. Nous remettons donc sa question en visibilité de la direction : Un collaborateur en poste et travaillant sur site déporté ne bénéficie à ce jour d'aucun ticket restaurant alors qu'il n'existe aucun restaurant administratif sur le site (Auxerre). Celui-ci peut-il en bénéficier ? une régularisation de cette situation est-elle possible rétroactivement ?	Comme répondu lors de la réunion DP de Décembre : « La situation sera étudiée sur la base de la situation individuelle et professionnelle du salarié du site suite à sa demande. » Merci à celui-ci de se signaler. Il n'y aura pas de rétroactivité à la décision prise.